

NOUVEAU

Aide financière, Assainissement non collectif

TERRAS DE PERCHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes
Terres de Perche peut
subventionner vos travaux
d'assainissement non collectif

Pour améliorer la conformité des installations et protéger notre environnement, la Communauté de communes a mis en place une aide financière pour la réhabilitation des assainissements non collectifs.



Jusqu'à
3 000€
d'aide par installation



25% du montant des travaux

② Travaux plafonnés à **12 000€ TTC**



Résidence principale uniquement



Travaux réalisés par une entreprise

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les aides concernent les installations prioritaires présentant des risques sanitaires ou identifiées comme non conformes lors d'un contrôle du SPANC*.

*Service Public d'Assainissement Non Collectif

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- ① Vérification de l'éligibilité avec le SPANC
- ② Constitution du dossier
- ③ Réalisation des travaux
- ④ Versement de l'aide après validation

Retrouvez toutes les informations sur cette subvention

www.terresdeperche.fr,
rubrique Urbanisme &
environnement / SPANC

OU



OU

☎ 02 37 81 29 59
(choix 1)

